

47^e RALLYE DE DIEPPE - NORMANDIE

REGLEMENT PARTICULIER

20/01/2019

10, 11 et 12 Mai 2019

Le 47^{ème} rallye de Dieppe Normandie
Compte pour :

**Championnat de France des Rallyes 2^{ème}
Division
Coupe de France des Rallyes
Coefficient 4**

FFSA **FFSA**
CHAMPIONNAT DE **RALLYE** COUPE DE **RALLYE**
FRANCE 2^{ème} DIVISION FRANCE



ASA
PAYS
DE
DIEPPE



REGLEMENT PARTICULIER

47^e RALLYE DE DIEPPE - NORMANDIE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2019 et le règlement du Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division 2019.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 4 mars 2019
Ouverture des engagements :	Lundi 4 mars 2019
Clôture des engagements :	Lundi 29 avril 2019 <i>(cachet de la poste faisant foi)</i>
Mise à disposition du carnet d'itinéraire :	Samedi 4 mai 2019 de 9h00 à 16h00 Dimanche 5 mai 2019 de 9h00 à 16h00 Jeudi 9 mai 2019 de 9h00 et 16h00 Vendredi 10 mai de 9h00 à 12h00 Bar Restaurant Chez Loulou 3 Rte de la mer - 76590 Belmesnil
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 4 mai de 9h00 à 18h00 Dimanche 5 mai de 9h00 à 18h00 Jeudi 9 mai de 9h00 à 18h00 Vendredi 10 mai de 9h00 à 18h00
Vérifications des documents et des voitures :	Vendredi 10 mai de 13h30 à 20h00 Samedi 11 mai de 7h30 à 9h00 <u>Lieu unique</u> Concession Référence Automobiles OPEL Dieppe Zone industrielle Verte - 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES
Mise en place du parc de départ : <i>(Gardé du vendredi 13h au dimanche 9h)</i> Base d'essai (voir paragraphe 7 5P)	dès la fin des vérifications Parking de la Rotonde « Les Bains » - 76200 DIEPPE Vendredi 10 mai de 13h00 à 17h30 Les instructions seront remis lors de la distribution du Carnet d'itinéraire Centre Bourg de St Vaast Equiqueville
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 10 mai à 18h30 Concession Référence Automobiles OPEL Dieppe
Briefing des pilotes distribué lors de la remise des carnets d'itinéraire	
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 11 mai 11h00 Parking de la Rotonde « Les Bains » - 76200 DIEPPE
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 11 mai 11h00 Parking de la Rotonde « Les Bains » - 76200 DIEPPE
Départ 1 ^{ère} voiture du parc fermé :	Samedi 11 mai 12h30 – 1^{er} VHC
Arrivée 1 ^{ère} voiture au parc fermé :	Samedi 11 mai 22h43 – 1^{er} VHC Samedi 11 mai 23h51 – 1^{er} Moderne
Publication des classements du rallye :	Au parc de regroupement Avenue de la Hêtraie – 76550 OFFRANVILLE
Publication des résultats du rallye :	30 min après l'arrivée de la dernière voiture au CH12B Parking de la Rotonde « Les Bains » - 76200 DIEPPE
Vérification finale :	Dimanche 12 mai Concession Référence Automobiles OPEL Dieppe Zone industrielle Verte - 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES
Remise des prix :	Dimanche 12 mai à 10h30

Parc de regroupement : Grand Casino de Dieppe - Boulevard de Verdun - 76200 DIEPPE
Avenue de la Hêtraie – 76550 OFFFRANVILLE
Parc d'assistance : Zone d'activité – 76550 OFFFRANVILLE
Parc plateaux : Parking de l'Agglomération
Rue des frères Rousseau
Zone d'activité – 76550 OFFFRANVILLE

NOTA : Le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de Dieppe Rallye :

www.dieppe-rallye.com

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe-Rallye, Organisateur Technique, organisent du 10 au 12 Mai 2019, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville de Dieppe, un rallye dénommé :

47^e RALLYE DE DIEPPE - NORMANDIE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro
N° 134 du 19/02/2019

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue de Normandie

Organisateur Technique

Nom : Dieppe-Rallye.....
Adresse : 121 Rte de Bonne Nouvelle – 76370 NEUVILLE LES DIEPPE.....
Téléphone : **02 35 83 23 05 ou 06 69 47 98 45**.....
Email : dieppe-rallye@orange.fr
Site internet : www.rallye-dieppe.com

Organisateur Administratif

Nom : ASA Pays de Dieppe.....
Adresse : 121 Rte de Bonne Nouvelle – 76370 NEUVILLE LES DIEPPE.....
Téléphone : 02 35 85 06 19 / 06 89 46 19 48
Email : prieurbrigitte@orange.fr

Permanence du rallye & PC Course & Salle de Presse

Avant le rallye : au secrétariat de l'association Dieppe-Rallye
PC Course & Salle de Presse : Hôtel Mercure Dieppe La Présidence - 1, boulevard de Verdun - 76200 DIEPPE

Comité d'Organisation ::

Président :	Hubert VERGNORY
Vice-Président , responsable sécurité :	Didier FOURNEAUX
Secrétaire :	Catherine QUESNEL
Secrétaire adjointe, responsable VIP :	Carole ROQUIGNY
Trésorier, responsable vérifications :	Edouard MATHIOT
Responsables spéciales :	Laurent PANIER Aurélien MEMPIOT Paul HAUCHECORNE Mathieu HEBERT
Responsable parc assistance :	Hervé DUFOUR

Responsable parc fermé :	Jean-Marie VALLET
Responsable parc de regroupement :	Yannick GALLOIS
Responsable commissaires :	Arno VIANDIER
	Denise FOURNEAUX
Responsable officiels :	Didier FOURNEAUX
Impression des documents :	Laurent FLAMANT
Logistique :	Stéphane HAUCHECORNE
	Patrice RIOILLAND
Responsable site internet :	Fabrice ROULAND

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA

Janick DAUBIGNE

Collège des Commissaires Sportifs :

Président
Membres

Dominique LUNEL
Claude CHRISTEL
Francis LEVAVASSEUR

Direction de Course :

Directeur de Course Général
Directeur de Course Adjoint
Directeur de Course VH

Jean-Marc ROGER
Mickael LACHERE
Patrick PERRIN

Adjoints à la direction de Course

Thierry MOREL
Julien GRESSIER
Elisabeth PERROT
Philippe DREAU

Directeurs de Course délégués :

Responsable des Parcs
Epreuves spéciales

Claudine LEMARCHAND
Patrick JOVE
Jacques COURTIN
Alain ANGELMANN
Lucien VARANGLE
Patrick JOVE

Base d'essai

Véhicule Tricolore
Véhicule Balai

José PERROT
Jean-Pierre DESCHAMPS

SECURITE

Médecin Chef Secouristes

Hervé GALLOIS
Croix rouge

Salle de presse

Serge DUQUESNOY

Commissaires Techniques

Laurent BRAURE (Resp.)
Jean-Louis AUBLE (Adj.)
Jean BOUQUET
Philippe COURTIN
Jean BOUQUET
Régis BEREAU

Commissaires Techniques VH

Jacques SALENNE (Base d'essai)
Francis BALLENGHIEM

Chargés des relations avec les concurrents (CS)

Sophie GARDIA (Responsable)
Myriam MAWDSLEY (VH)
Brigitte DREAU
Angélique BRAURE

Juges de fait

Yves et Martine ANICOTTE
Hubert Guyot François JARDIN

1.2P. ELIGIBILITE

Le 47^e RALLYE de Dieppe – Normandie compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division ;
- La Coupe de France des rallyes Coefficient 4 ;
- Le Championnat de la Ligue de Normandie

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation seront sur le site de Dieppe Rallye (www.dieppe-rallye.com) et communiqués lors de la distribution des carnets d'itinéraires.

Les vérifications auront lieu le vendredi 10 Mai 2019 de 13h30 à 20h00 et le samedi 11 Mai 2019 de 7h30 à 9h00 à la concession Référence Automobiles OPEL Dieppe Zone industrielle verte – 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES.

Vérifications administratives préliminaires : elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires.

Les concurrents devront OBLIGATOIREMENT présenter les documents suivants :

- **Permis de conduire du pilote et copilote en cours de validité**
- **Licences du pilote et copilote valables pour l'année en cours**
- **Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture**

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation....) et divers autres autres documents.

Les concurrents ayant présenté l'ensemble des documents ci-dessus lors des vérifications administratives préliminaires présenteront uniquement : **Permis de conduire pilote et copilote en cours de validité et licences pilote et copilote de l'année en cours, lors des vérifications administratives obligatoires du vendredi 10 et samedi 11 Mai 2019.**

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en **parc fermé gardienné (les 2 nuits de vendredi et samedi).**

Seules les voitures régulièrement engagées seront admises sur les parcs de vérifications. **Les lieux de stationnement et le déchargement des plateaux seront précisés lors de la remise du carnet d'itinéraire.**

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées à la concession Opel Référence Automobiles Dieppe. Le prix horaire de la main d'œuvre est de 60 € T.T.C

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 47^e RALLYE de Dieppe - Normandie doit adresser au secrétariat du rallye :

Dieppe-Rallye
121 Rte de Bonne Nouvelle
76370 NEUVILLE-LES-DIEPPE
Tel : 06 69 47 98 45
dieppe-rallye@orange.fr

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, et les documents cités ci-dessous avant le lundi 29 avril 2018 (cachet de la poste faisant foi).

La demande d'engagement dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :

- **Copie des licences pilote et copilote**
- **Copie des permis du pilote et du copilote**
- **Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage**
- **Autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas membre de l'équipage**
- **Le montant des droits d'engagement**

Les concurrents pourront fournir les copies des documents lors des vérifications administratives.

Aucune photocopie de ces documents ne sera faite par l'organisation lors des vérifications administratives.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures (Moderne et VHC).

(Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement).

A la clôture des engagements, la liste des engagés, ainsi que celle des suppléants, sera publiée et affichée au secrétariat du rallye et sur le site internet du rallye à partir du lundi 6 mai 2019.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 650 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1300 €

Les équipages engagés au Rallye de Dieppe - Normandie bénéficieront d'un tarif préférentiel sur l'engagement du Rallye Régional d'Envermeu organisé par Dieppe-Rallye les 21 et 22 septembre 2019, soit 260 € au lieu de 310 €.

Les chèques devront être établis à l'ordre de : Dieppe-Rallye

De part leurs engagements, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et à les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.1.8 Par le fait d'apposer leurs signatures sur le bulletin d'engagement, le concurrent ainsi que les membres de l'équipage se soumettent aux seules juridictions sportives reconnues par le Code Sportif International, ainsi qu'aux dispositions du présent règlement et du règlement particulier de chaque rallye.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. (Chèque uniquement). Les engagements reçus sans le chèque correspondant seront mis

sur une liste d'attente et ne seront pris définitivement en compte qu'à réception du chèque. **Les chèques seront mis en banque le jour des vérifications.**

FORFAIT : Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (fax, mail ou lettre recommandée) avant le début des vérifications sera intégralement remboursé.

3.2.7P. Un briefing écrit sera remis aux équipages lors de la remise des carnets d'itinéraires.

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans la zone d'activité d'Offranville suivant l'implantation de l'organisateur.

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'Organisateur de dispositions particulières qui leurs seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier. Le non-respect de ces dispositions comme le défaut de règlement de surfaces particulières sera soumis à l'appréciation du collège des commissaires sportifs.

L'organisateur fournira à chaque concurrent un adhésif d'identification «ASSISTANCE RALLYE DE DIEPPE – NORMANDIE 2019», qui devra être obligatoirement collé au pare-brise du véhicule d'assistance du concurrent afin de pénétrer dans le parc d'assistance.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

La vitesse des Véhicules dans le parc d'assistance ne peut dépasser en aucun cas 30 km/h.

4.3.1.2.

L'assistance est interdite sur la totalité du parcours, hormis dans les parcs d'assistance mentionnés dans le règlement particulier et le road-book du rallye.

4.7 Extincteurs

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

5.1.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard

5.2 Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Dimension des panneaux de portières 70x50

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 47^e RALLYE de Dieppe - Normandie représente un parcours de 306.95 km.

Il est composé de 1 étape divisée en 3 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 155.70 km.

Les épreuves spéciales :

- | | | |
|--|--------------|------------|
| • ES 1 / 5 / 9 : Gonneville-sur-scie | 3x11,45 | = 34.35 km |
| • ES 2 / 6 / 10 : Les Jacquemarts | 3x14.60..... | = 43.80 km |
| • ES 3 / 7 / 11 : Longueville-sur-Scie Terroir de Caux | 3x11.10..... | = 33.30 km |
| • ES 4 / 8 / 12 : La Vienne | 3x14.75 | = 44.25 km |

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances auront lieu (**3 passages maxi par ES**) :

- Samedi 4 mai 2019 de 9h00 à 18h00
- Dimanche 5 mai 2019 de 9h00 à 18h00
- Jeudi 9 mai 2019 de 9h00 à 18h00
- Vendredi 10 mai 2019 de 9h00 à 18h00

Le carnet d'itinéraire sera disponible au bar restaurant chez Loulou 3 Rte de la mer 76590 Belmesnil entre 9h00 et 16h00 les samedi 4, dimanche 5 et jeudi 9 mai et entre 9h00 et 12h00 le vendredi 10 mai.

Les équipages devront apposer obligatoirement (sans scotch) les numéros de reconnaissances sur le pare-brise coté passager.

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, pointer eux-mêmes leur feuille de pointage aux endroits indiqués en remplissant la case correspondante au stylo à bille. Des contrôles seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en pointant leur passage, des comparaisons étant effectuées ensuite avec les feuilles de pointage. Les feuilles de pointage sont à rendre obligatoirement aux vérifications administratives. L'absence de pointage ou l'absence de feuille de pointage sera considérée comme une infraction et traitée comme tel.

Durant les reconnaissances et particulièrement lors des passages dans les localités traversées par les épreuves spéciales, les concurrents devront **IMPERATIVEMENT**, sous peine de sanctions, respecter les règles du Code de la Route ainsi que la signalisation mise en place par l'organisation à la demande des municipalités (Art.6.2.1. de la Réglementation Générale des Rallyes).

6.4P. CIRCULATION

Le stationnement et le déchargement des plateaux se feront à l'endroit indiqué sur le carnet d'itinéraire. **La circulation des plateaux et véhicules d'assistance est interdite en centre ville et devant la concession Référence Automobile Opel Dieppe.** Les concurrents qui ne respecteraient pas cette clause, en causant une gêne à la circulation en général, seront passibles d'une pénalité à l'appréciation du collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

A l'issue des vérifications administratives, les équipages au complet disposeront de 15 (QUINZE) minutes pour se rendre aux vérifications techniques. A l'issue des vérifications techniques, les voitures seront réunies dans un parc fermé de départ **gardé du vendredi 10 mai 14h00 au dimanche 11 mai 9h00**. Les équipages au complet disposeront de 20 (VINGT) minutes pour se rendre au parc fermé. Le rallye VHC partira avant le rallye moderne.

7.2.12P.

Il est prévu un repositionnement avant passage sur le podium d'arrivée (CH 12A – Fin de rallye)

7.5.P

Séance d'essai :

Une séance d'essai (shakedown) sera organisée le vendredi 10 mai 2019, elle aura lieu de 12h00 à 17h30. Elle est réservée aux concurrents ainsi qu'aux pilotes de l'ASA Pays de Dieppe qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de 85 €. (Chèque supplémentaire à l'engagement) Une remise sera faite aux pilotes de l'ASA Pays de Dieppe. Il est important de satisfaire aux vérifications administratives et de récupérer pour apposition les numéros d'identification. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course et porter le bracelet d'identification. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Un parc à remorques est situé à proximité de la base d'essai.

Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes concernées.

L'organisation se réserve le droit d'annuler cette séance d'essai si le nombre de participant est inférieur à 30. Les frais de participation de 85€ seront alors rendus aux inscrits.

7.5.1P.

Les épreuves spéciales seront chronométrées au 1/10ème de seconde.

7.5.12.1. EPREUVE SPECIALE "AVEC BOUCLE"

Lors de l'épreuve spéciale (ES 1/5/9) se déroulant en boucle et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour cette ES, les départs seront donnés par le Directeur de Course de l'épreuve dans la minute prévue pour le départ.

L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10^{ème}. Le secteur de liaison tient compte de cette particularité.

7.5.17, 7.5.18 et 7.5.19 Conformes au règlement standard FFSA. A consulter impérativement

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les résultats du rallye seront affichés le dimanche 13 mai 2018, dans le délai de trente minutes après l'arrivée au CH 12B du dernier concurrent.

Il sera extrait du classement général, un classement par groupes, un classement par classes, un classement féminin et moins de 25 ans.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix aura lieu dimanche 12 mai à partir de 10h30 au Grand Casino de Dieppe.

Prix en espèces :

CLASSEMENT GENERAL	
1 ^{er}	900
2 ^{ème}	600
3 ^{ème}	450
4 ^{ème}	300
TOTAL =	2.250 €

CLASSEMENT PAR CLASSES (27 Classes - N1, N2, N2 série, N3, N4, A5, A5k, A6, A6k, A7, A7k, A7S, A8, A8W, R1, R2, R2j, R3, R4, R5, GT9, GT10, GT+, F2/11, F2/12, F2/13, F2/14)			
Nombre de partants	1 à 3	4 à 10	+ de 10
1 ^{er}	½ E	1 E	1 E
2 ^{ème}	-	½ E	½ E
3 ^{ème}	-	-	¼ E
TOTAL = (1020x26)			26.520 €

CLASSEMENT FEMININ		
Nombre de partants	1 à 3	4 et plus
1 ^{er}	½ E	1 E
2 ^{ème}	-	½ E

Les classes R1A, R1B, R2B, R2C, R2J, R3C, R3D et R3T seront respectivement confondues avec les classes R1, R2 et R3.

Chacun des équipages classés recevra une coupe, si présent à la remise des prix.

Les chèques seront remis lors de la remise des prix.